

Projets de règlement P-07-017 et P-04-047-40

Aménagement du site Contrecoeur
dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À

L'Office de consultation publique de Montréal

PAR

Le Collectif en environnement Mercier-Est

JUIN 2007

En hommage à M. Fernand Boudreau, membre du Collectif en environnement Mercier-Est, décédé à la fin du mois de mai.

Une pensée particulière à son épouse, Nicole Boudreau, également membre.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
La carrière Lafarge	5
Les nuisances sonores	
Les vibrations	
Les poussières	6
Les neiges usées	
Les matières résiduelles	
Le transport	7
La circulation	
Le boulevard Bourget	
Le transport actif	8
L'aménagement du site	
La densité et la hauteur des habitations	
La mixité	
Les fils électriques	9
Les commerces	
Les espaces verts	
L'efficacité énergétique	10
La cohabitation industrielle-résidentielle	
Les rayons d'impact	
Les talus	11
Les sols	
La qualité de vie	
La santé respiratoire	
Les nuisances sonores	12
Les nuisances olfactives	
Conclusion	13
Annexe 1 – Aménagement – Historique du suivi (1991- 2007) Collectif en environnement Mercier-Est	15

Conscients que la qualité de vie d'un quartier ou d'une communauté dépend largement de l'engagement de ses résidants, des citoyens et des citoyennes ainsi que des organismes du milieu se sont regroupés, il y a plus d'une quinzaine d'années, pour former un comité connu maintenant sous le nom de Collectif en environnement Mercier-Est. Le Collectif travaille activement à la promotion des valeurs environnementales ainsi qu'à la défense et à l'amélioration de la qualité de vie de la population de Mercier-Est et de ses environs.

La situation géographique du quartier, à proximité d'une zone regroupant plusieurs industries lourdes, a incité le Collectif à s'intéresser étroitement aux questions touchant la sécurité et le développement durable et à s'engager auprès de plusieurs instances industrielles, institutionnelles et communautaires : Comité mixte municipal industriel de l'est de Montréal (CMMI), Comité de liaison industriel et communautaire (CLIC), Comité ZIP Jacques-Cartier, Comité de suivi sur les maladies respiratoires de l'est de l'île de Montréal, Comité de liaison de la compagnie Interquisa Canada, Solidarité Mercier-Est, AGIIRR, etc.

La Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) projette la construction, sur un terrain de 380 000 m² situé au nord-est du quartier Mercier-Est, de près de 1700 unités d'habitations. Le plan de développement comprend une zone commerciale et un parc. Les travaux s'échelonnent sur une période de 8 ans. Ce projet ajouterait quelque 5000 nouveaux résidants au quartier.

Ce projet de développement contient plusieurs aspects intéressants, notamment la présence de logements sociaux et abordables, les habitations pour personnes âgées, la mixité sociale et l'importance accordée au verdissement du territoire. Par contre, le promoteur a négligé ou omis de considérer nombre d'éléments qui nous apparaissent essentiels et déterminants pour l'acceptabilité sociale et environnementale du projet. Dans les pages qui suivent, nous dresserons la liste de nos préoccupations et nous formulerons des recommandations pour chacune d'entre elles.

1. LA CARRIÈRE LAFARGE

Située immédiatement à l'est du site Contrecoeur, la carrière est voisine de quelques dizaines de mètres des habitations projetées les plus proches. Sa proximité, le type d'activités qui s'y déroulent ainsi que son développement futur posent de multiples questions.

Les nuisances sonores

Les activités de la carrière génèrent des bruits dont l'intensité varie en fonction des conditions météorologiques et des moments de la journée. Depuis quelque temps des citoyens riverains constatent la poursuite des activités jusqu'aux premières heures de la nuit. De façon générale le voisinage de la carrière représente pour les zones résidentielles contiguës une nuisance sonore importante. On peut en déduire que les résidents des habitations plus rapprochées seront davantage incommodés par la présence de la carrière.

Le Collectif recommande :

- Qu'une évaluation du niveau sonore des activités de la carrière soit effectuée à différents moments de la journée et dans des conditions météo variées.
- Que les niveaux de bruits de la carrière respectent les normes de l'article 12 du règlement sur les carrières et sablières et que des ententes garantissent le respect de ces normes dans le futur.

Les vibrations

Plusieurs citoyens demeurent sceptiques devant les résultats des évaluations des effets vibratoires du dynamitage effectué par la compagnie. Certains font état de dommages causés dans le passé à la structure de leur habitation.

Quels pourraient être les inconvénients de ces vibrations sur des habitations plus rapprochées et qui assumerait les coûts associés à d'éventuels dommages?

Le Collectif recommande :

- Qu'une recherche plus approfondie de la situation vécue par les riverains actuels de la carrière soit menée et que le promoteur (ou une autre partie) s'engage à assumer les coûts d'éventuels dommages.
- Qu'une entente soit conclue avec la compagnie pour que la partie ouest de la carrière longeant le site Contrecoeur ne soit pas exploitée.

Les poussières

Les activités de la carrière engendrent des poussières. Le Service de l'environnement de Montréal devrait incessamment installer un poste d'échantillonnage dans le quartier Mercier-Est. Les particules respirables y seront mesurées.

Le Collectif recommande :

- Que le promoteur fournisse des données précises concernant la concentration de particules émises par la carrière dans son voisinage immédiat.

Les neiges usées

La carrière Lafarge accueille actuellement des neiges usées en provenance de la ville de Montréal. L'entente entre la Ville et Lafarge arrive bientôt à échéance. Dans l'éventualité où certains sites actuels de dépôts à neige fermeraient, la carrière serait-elle susceptible de recevoir une quantité accrue de neiges usées? Quels seraient les impacts d'une exploitation accrue de la carrière à des fins de dépôt à neige sur les résidents du site Contrecoeur?

Le Collectif recommande :

- Que les perspectives d'avenir concernant l'utilisation de la carrière à des fins de dépôts à neige soient précisées.
- Que les nuisances associées à l'utilisation actuelle et future de la carrière pour les neiges usées soient évaluées.

Les matières résiduelles

En 1990, la Ville de Montréal mettait de l'avant un projet de site d'enfouissement dans la carrière Lafarge. Devant l'opposition de la population, ce projet a été abandonné. Dans sa politique concernant la gestion des matières résiduelles, la Communauté métropolitaine de Montréal préconise l'autonomie régionale. Montréal sera ainsi appelé à gérer ses déchets sur son propre territoire. La carrière demeure un site potentiel aux fins d'enfouissement.

Le Collectif recommande :

- Que le règlement de zonage interdise l'usage de la carrière pour l'enfouissement de matières résiduelles ou pour d'autres usages connexes.

2. LE TRANSPORT

Le transport représente une des composantes majeures de ce projet de développement. Comment s'effectueront les déplacements des quelque cinq mille personnes à l'intérieur et à l'extérieur du site.

La circulation

L'ajout de quelque cinq mille résidants entraînera une augmentation de la circulation automobile dans les rues avoisinantes. Au-delà d'un millier de nouveaux véhicules circuleront quotidiennement dans les rues du quartier — particulièrement les rues De Grosbois, Yves-Prévoist-Robitaille, Rousseau et Eugène-Achard. Aux heures de pointe, un flot continu de véhicules transitera par ces voies d'accès. La rue Eugène-Achard recevra une circulation de transit en provenance ou en direction de l'autoroute 40 et des quartiers avoisinants; jointe à la rue Rondeau, elle servira de lien entre Anjou et Mercier-Est. Conséquemment, ces rues perdront leur caractère résidentiel; le passage presque ininterrompu de véhicules à certains moments de la journée affectera la sécurité et la quiétude des résidants.

Le Collectif recommande :

- Que le caractère résidentiel des rues avoisinantes soit préservé, notamment en interdisant la circulation de transit.
- Que des mesures d'apaisement de la circulation soient implantées à l'intérieur et autour du site de façon à réduire la vitesse des véhicules.
- Une desserte appropriée en transport en commun ainsi que le développement de pistes cyclables visant à réduire l'utilisation de l'automobile pour les déplacements quotidiens.
- Que le projet de stationnement pour Communauto soit conservé.

Le boulevard Bourget

La construction éventuelle du boulevard Bourget fait partie du schéma d'aménagement de la CMM. Si ce projet se réalisait à l'endroit prévu – à l'est de la carrière Lafarge —, l'impact sur la santé respiratoire des résidants du site Contrecoeur pourrait être majeur. L'augmentation des particules respirables due à la circulation lourde contribuerait vraisemblablement à l'aggravation de la problématique sanitaire dans l'est.

Le Collectif recommande :

- Que l'impact de la construction du futur boulevard à l'endroit prévu fasse l'objet d'une évaluation et que son déplacement plus à l'est, en zone industrielle, soit envisagé.

Transport actif

L'aménagement du territoire devrait favoriser les déplacements à pied ou à vélo, permettant ainsi l'émergence d'une vie de quartier conviviale. Les endroits publics, les services et les transports collectifs devraient être facilement accessibles aux piétons et aux vélos. Un réseau intégré de pistes cyclables devrait permettre de relier différents points névralgiques du quartier.

Le Collectif recommande :

- Que la piste cyclable projetée soit reliée à celle de l'arrondissement Anjou et qu'elle se poursuive à l'ouest jusqu'au parc Thomas-Chapais et la promenade Bellerive par la rue Pierre-Bernard, comme prévu dans le plan d'urbanisme de l'arrondissement Mercier — Hochelaga-Maisonneuve. Au sud la piste devrait déboucher sur la rue Sherbrooke.
- L'aménagement de liens piétonniers pour faciliter le déplacement sécuritaire des résidents de tous âges.

3. L'AMÉNAGEMENT DU SITE

La densité et la hauteur des habitations

Dans la majeure partie du site, la densité des habitations excède largement celle des zones résidentielles contiguës, hormis la partie nord dont la densité est inférieure. Un étalement plus grand des habitations à forte densité favoriserait une intégration plus harmonieuse avec le quartier environnant.

Le Collectif recommande :

- La répartition des zones d'habitation à forte densité sur toute la superficie du site.
- Que le règlement de zonage limite à six étages la hauteur des habitations du site qui longent la rue Sherbrooke et réduise la hauteur des habitations situées à l'intérieur du site.

La mixité

Bien que le promoteur tende à favoriser une certaine mixité sociale, on retrouve une forte concentration de logements sociaux et communautaires sur une superficie relativement restreinte. De même, les habitations pour personnes âgées sont situées dans la seule partie sud, incidemment à grande distance du parc projeté.

Le Collectif recommande :

- La répartition des différents types d'habitation sur toute la superficie du site afin de favoriser une plus grande mixité sociale.

Les fils électriques

Les fils électriques constituent une pollution visuelle. Leur enfouissement, en plus de ses avantages esthétiques, s'avère plus sécuritaire lors de conditions météorologiques extrêmes.

Le Collectif recommande :

- L'enfouissement des fils électriques sur toute la surface du site

Les commerces

Dans son plan de développement, le promoteur réserve une partie du site à des installations commerciales de petite surface, lesquelles seraient complémentaires des commerces avoisinants. Quel type de commerce on y retrouvera? Le promoteur n'est pas en mesure de le préciser. Cette nouvelle offre commerciale concurrencera-t-elle celle-là rue De Grosbois et de la place Chaumont?

En outre, on constate que les commerces projetés sont concentrés sur la partie sud du site, donc difficilement accessibles à pied pour les résidents de la partie nord qui devront se déplacer en automobile.

Le plan d'aménagement du secteur Contrecoeur (1994) prévoyait l'installation de petits commerces de rue, facilement accessibles, dans le prolongement de la rue Robitaille. Dans une optique de développement durable, il convient de rapprocher les services de leurs utilisateurs.

Quant aux espaces de bureaux, vont-ils s'ajouter à ceux déjà vacants sur la rue Sherbrooke?

Sans mettre en doute l'utilité d'une zone commerciale, on peut en réduire la superficie au profit du prolongement du parc ou de l'aménagement d'infrastructures sportives qui rempliraient la fonction de zone tampon.

Le Collectif recommande :

- Que l'offre commerciale soit répartie à différents endroits sur toute la superficie du site, notamment sous forme de commerces de rue facilement accessibles.

Les espaces verts

Compte tenu de la densité de population, le pourcentage de la superficie (10 %) consacré aux espaces verts semble bien modeste. Bien que le promoteur prévoie une végétalisation importante du site, dont les effets ne seront pas appréciables avant une

quinzaine d'années, les espaces verts se réduisent à un parc situé dans la partie nord du site, loin des habitations de personnes âgées.

Certaines parties du site possèdent une valeur écologique en cours d'évaluation par le ministère du Développement durable... Il est malheureux que le promoteur ait procédé sans autorisation à la destruction d'une partie de ce patrimoine végétal et animal.

Le Collectif recommande :

- Que le pourcentage d'espaces verts soit augmenté en prolongeant le parc sur une partie de la zone commerciale.
- Que certaines zones à l'intérieur du site soient réservées à des fins de parc ou d'espace vert pour les enfants et les personnes âgées.
- Que la faune et la flore existantes soient préservées sur la plus grande partie possible du site.
- Que la faune dont la survie est menacée soit déplacée vers d'autres habitats.

L'efficacité énergétique

Dans son plan de développement, le promoteur prévoit la construction d'un seul îlot LEED, sous réserve d'une étude de faisabilité économique. L'ampleur du projet justifierait une place accrue aux principes de développement durable, comme les toits verts, les systèmes de chauffage et de climatisation par géothermie, l'utilisation de l'énergie solaire ou les revêtements extérieurs de couleur pâle.

Le Collectif recommande :

- Que l'étude de faisabilité pour obtenir la certification LEED débute dès maintenant et qu'on l'applique dès les premières constructions.
- Qu'avant le début des constructions, une équipe de travail effectue une étude des diverses options environnementales applicables en 2007 pour un projet de cette envergure, et ce, en collaboration avec divers spécialistes, instances gouvernementales, organismes du milieu et citoyens concernés.

4. LA COHABITATION INDUSTRIELLE-RÉSIDENTIELLE

Les rayons d'impact

Dans leur rapport sur le projet de construction de réservoirs par la compagnie Canterm, les commissaires du Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) recommandaient qu'aucune construction ne se situe à l'intérieur du rayon d'impact d'une installation industrielle. Dans le projet de développement du site Contrecoeur, une partie des constructions se retrouvent dans le rayon d'impact de la compagnie Interquisa.

Le Collectif recommande :

- Que le promoteur s'engage à n'inclure aucune construction dans le rayon d'impact de la compagnie Interquisa.

Les talus

Les promoteurs de projets industriels proposent de plus en plus fréquemment l'installation de talus comme mesure d'atténuation entre leurs activités et les résidences avoisinantes. Cette mesure permet le rapprochement des zones industrielles et résidentielles.

Le Collectif recommande :

Que le règlement de zonage établisse une véritable zone de transition sans construction entre les secteurs industriels et résidentiels.

5. LES SOLS

Le Collectif déplore que les travaux de coupe de la végétation aient commencé avant les audiences et qu'ils aient été accomplis avec peu d'égards pour les citoyens, et ce, malgré les avis et les demandes qui ont été transmis au promoteur par le comité d'action Contrecoeur.

Nous croyons que le suivi des travaux de décontamination devrait être un processus transparent, en concertation avec le milieu.

Le Collectif recommande :

- Que le suivi futur des travaux de décontamination (préparation, réalisation et vérification) s'accomplisse en collaboration avec les résidants riverains et que l'entrepreneur soit partie prenante des discussions avec le milieu.

6. LA QUALITÉ DE VIE

La santé respiratoire

Outre les éléments mentionnés précédemment, plusieurs autres facteurs sont susceptibles d'affecter la santé et la qualité de vie des résidants. Selon une étude récente

effectuée par la Direction de la santé publique de Montréal, on retrouve dans Mercier-Est une incidence plus élevée des maladies respiratoires que dans la plupart des autres secteurs de la ville de Montréal. Les enfants âgés de 0 à 4 ans vivant à proximité des industries sont davantage touchés par des problèmes d'asthme.

Les résidents du site Contrecoeur seront-ils touchés par la même problématique sociosanitaire?

Le Collectif recommande :

- Que le promoteur et la Ville de Montréal incitent les industries à poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer la qualité de l'air et de réduire les émissions polluantes.

Les nuisances sonores

Les nuisances occasionnées par les torchères n'ont pas été évaluées par le promoteur, et ce malgré les demandes que lui a formulées le comité d'action Contrecoeur.

Plus une torchère est bruyante, plus elle est efficace pour diminuer les toxiques émis par les gaz qui y sont brûlés. Les solutions proposées devront donc atténuer ces deux formes de pollution, sonore et atmosphérique.

La compagnie Shell possède trois torchères qui sont source de nuisances importantes pour les riverains actuels. L'intensité des bruits émis par ces torchères à certains moments oblige des résidents du voisinage à tenir leurs fenêtres fermées.

Lors d'une récente rencontre portant sur le projet de cokéfaction de la compagnie Pétro-Canada, le Collectif a appris qu'une solution applicable à leur torchère est envisageable.

Le Collectif recommande :

- Que la Ville de Montréal et le promoteur s'assurent que des mesures d'atténuation des nuisances sonores en provenance des torchères soient mises en place avant tout aménagement résidentiel sur le site Contrecoeur.

Les nuisances olfactives

En raison de la proximité de certaines activités industrielles, les résidents du site seraient exposés à des mauvaises odeurs, particulièrement inconfortables lors de certaines situations météorologiques.

Le Collectif recommande :

- Que l'industrie s'engage à poursuivre ses efforts en vue d'atténuer les nuisances olfactives liées à ses activités.

CONCLUSION

Étant donné :

- Que la Communauté métropolitaine de Montréal prévoit adopter son schéma d'aménagement métropolitain à la fin de l'année prochaine.
- Que le Plan de transport de Montréal est présentement en consultation publique (remise des mémoires fin de l'été 2007).
- Que l'approbation du plan de gestion des matières résiduelles par les instances municipales est prévue à l'automne et le scénario d'autonomie régionale pour l'élimination des matières résiduelles présenté à la CMM à la fin de l'année 2007.
- Que le Bureau Stratégie-Neige présentera en octobre prochain au comité du Conseil d'agglomération de la ville de Montréal la problématique de l'élimination des neiges usées.
- L'installation très prochaine d'un poste d'échantillonnage de la qualité de l'air, dont les poussières, plus à proximité de la carrière.
- Que le comité interministériel chargé d'étudier les questions relatives à la sécurité civile en lien avec l'aménagement doit commencer ses travaux et consulter le milieu.
- La difficulté à planifier l'aménagement territorial en présence de zones industrielles.
- L'impossibilité de connaître, d'analyser et de discuter les impacts de la circulation faute d'évaluations pertinentes.
- Que le règlement pour les nouvelles carrières se veut beaucoup plus contraignant.
- Que les principes de développement durable dans le contexte du réchauffement planétaire sont insuffisamment appliqués dans ce projet.
- Le peu de mesures d'apaisement de la circulation urbaine appliquées au projet.
- L'intensité et la fréquence des nuisances sonores occasionnées par les torchères des compagnies pétrolières.

- La précipitation avec laquelle le promoteur a procédé à l'élaboration et à la présentation du projet, laissant peu de temps aux divers experts ainsi qu'aux citoyens pour l'analyser et le bonifier.

- Les nombreuses questions auxquelles le promoteur n'a pu apporter de réponses satisfaisantes.

Le Collectif en environnement Mercier-Est considère inacceptable le projet présenté par la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Conséquemment, nous recommandons que le promoteur soumette à la population un nouveau projet de développement après avoir pris en considération et analysé les recommandations et propositions issues de la consultation publique effectuée par l'Office de consultation publique de Montréal.

ANNEXE 1

AMÉNAGEMENT

Historique du suivi (1991- 2007)

Collectif en environnement Mercier-Est

(Ex-comité environnement et aménagement de Mercier-Est, quartier en santé)

- 1989 Mémoire à la Commission de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal (CUM)
- Enjeux de l'exploitation de la carrière Francon
 - Régies de quartier et débat public sur la gestion des déchets
 - Dépôts permanents de déchets domestiques dangereux
- 1990 Forums sur les enjeux aménagement et développement de l'arrondissement
- Qualité du logement
 - Projet d'un réseau vert reliant les parcs du quartier
 - Zones tampons près des industries et des autoroutes
 - Participation des citoyens aux processus de décision
- 1991 Élaboration d'un projet d'aménagement pour le parc Pierre Bernard
- Participation au Comité de concertation de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'île de Montréal (RIGDIM)
- Participation à une émission de radio communautaire
 - Promotion de la collecte sélective (porte-à-porte)
- 1992 Organisation de 2 assemblées publiques d'information à Mercier-Est
- Gestion globale des déchets
 - Implications pour l'Est des 2 projets de gestion de déchets
- Mémoire au Bureau de consultation de Montréal (BCM) sur la gestion intégrée des déchets solides et des matières récupérables à Montréal
- Aucun enfouissement dans la carrière
 - Responsabilisation et éducation
 - Commentaires des citoyens aux 2 assemblées publiques
 - Requête pour l'élargissement de la collecte sélective
- Colloque préparatoire aux États généraux pour le développement de l'Est
- Près de 40 intervenants (affaires, industries, gouvernements, municipalités, santé publique, citoyens)
 - Concertation environnementale à bâtir dans l'Est
- Mémoire sur le plan d'urbanisme de Montréal
- Plan particulier pour le secteur Contrecoeur (PPU) – *accepté*
 - Arrêt des dépôts de neiges usées en surface – *accepté*
 - Centre communautaire et piscine intérieure
 - Désenclavement du quartier résidentiel
 - Harmonisation avec les municipalités voisines

- 1993 Mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
- Non au projet d'incinérateur et à la concentration d'installations pour la gestion des déchets dans l'Est de l'île de Montréal
 - Réserve sur le mémoire du Comité de concertation RIGDIM
 - o N'endosse pas le projet; objectivité des critères du choix du site et équité; exigences face aux «R»; moratoire; débat provincial)

Promotion du recyclage

- Implantation dans les immeubles de 9 logements et +
- Sensibilisation dans tout le quartier

- 1994 Mémoire à la Commission de la culture et du développement communautaire
- L'environnement négligé par l'énoncé d'orientation

Plan particulier du secteur Contrecoeur (PPU)

- **Collaboration avec l'Institut d'urbanisme de l'UQAM**
 - o **4 rencontres avec plusieurs citoyens du secteur**
 - o **Proposition d'aménagement présentée à la Ville**
- **Rencontre informelle avec des citoyens et la Ville**
- **Initiative d'invitation dans les boîtes aux lettres pour trois soirées d'information, de questions et d'étude publique**
- **Mémoire au Conseil d'arrondissement de la Ville**
 - o **Maintenir le zonage résidentiel**
 - o **Envisager la fermeture à court terme du site de dépôt de neiges usées**
 - o **Aménagement en conformité avec le secteur**
 - o **Rejet du projet d'aménagement du boulevard Bourget**
- **Lettre au Comité exécutif de la Ville**

Gestion des matières résiduelles :

- Promotion du recyclage
 - o Porte-à-porte et distribution de bacs
 - o Kiosque d'information au parc Thomas-Chapais
 - o Continuité de l'implantation dans les 9 logements et +
- Participation à des forums publics sur la gestion des déchets
- Demande à l'administration municipale et au ministre de l'Environnement du Québec de la mise en oeuvre des « R » et d'un moratoire sur tout projet d'incinérateur

Animation de l'atelier « environnement » au Forum de Mercier-Est Quartier en santé

Représentant de Mercier-Est quartier en santé au comité directeur provisoire de la Zone d'Intervention Particulière (ZIP)

Demande pour l'implantation de l'Éco-Quartier Longue-Pointe dans une perspective d'élargissement à tout le quartier

Échanges avec les élu(e)s sur divers dossiers environnementaux

Rencontre avec un groupe d'étudiants de l'UQAM sur un projet d'aménagement de la partie est du Parc Bellerive. Évaluation de la préoccupation environnementale en lien avec la préoccupation des citoyens.

- 1995 Maintien des conseils d'arrondissement et des consultations publiques
- Mémoire à la Commission sur la révision des procédures de participation et de consultation à la Ville de Montréal

- Lettre au ministre des Affaires municipales du Québec
- Présentation au congrès annuel de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts sur le thème de la participation du public
- 1996 Gestion des matières résiduelles :
- Mémoire à la Commission d'enquête du BAPE sur la gestion des matières résiduelles du Québec
 - Demande au ministre de l'Environnement d'un moratoire sur tout projet avant les résultats de l'enquête générique
 - Relance de la collecte sélective (collaborations / quartier)
- Participation au colloque et à l'Éco-quartier Longue-Pointe
- 1997 Demande de gestion des Éco-quartiers Tétraultville et Honoré-Beaugrand
- Gestion des matières résiduelles :
- Rencontre avec un représentant des citoyens à Pro-Est
 - Rencontre de la présidente de Pro-Est
 - Collecte de matériel scolaire pour le Magasin Partage
- Participation au colloque du Regroupement montréalais pour la qualité de l'air (transport, environnement, santé et aménagement urbain)
- 1998 Mémoire sur la gestion de l'eau au Québec
- Surverses : problématique de quartier
 - L'eau : un bien collectif
- Rencontre d'intervenants pour le Parc Thomas-Chapais
Participation au Comité des Îles (ZIP)
Sondage en vue d'établir les orientations au Forum de quartier.
- 1999 Participation au Groupe consultatif sur la problématique des sédiments contaminés du secteur du quai 103 de la zone portuaire de Montréal
- 2000 Projet « Interquisa »
- Participation à des rencontres du promoteur
 - Demande d'audiences publiques sur le projet
 - o Installation trop rapprochée des résidences
- Mémoire sur la politique de consultation en matière d'urbanisme
- Information accessible et délais raisonnables
 - Mode de participation souple et sensibilité démocratique
- Membre du Croissant de l'Est : participation aux ateliers des Îles de Boucherville, de Varennes et du Mitan
- 2001 Mémoire à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale de Québec portant sur le projet de loi 173 sur la sécurité civile (à Québec)
- Citoyens intégrés à la gestion des risques
 - Comité mixte local et permanent de suivi des risques
- 2002-2004 Demande de statut d'organisme autonome
- Demande de charte et élaboration d'un manifeste
 - Orientations pour des comités de travail (santé, transport, aménagement et suivi industriel)

Révision du plan d'urbanisme pour l'arrondissement

- Journée d'étude et animation d'atelier aux Portes ouvertes
- Préparation d'un mémoire à titre de document de travail pour le comité de concertation en environnement et urbanisme de Solidarité Mercier-Est :
 - o Réduire l'enclavement, harmoniser l'aménagement du quartier et mettre en valeur le fleuve
 - o Qualité de vie résidentielle
 - Réaménager le secteur Georges V
 - Remise en question du boulevard Bourget
 - Vocation résidentielle du secteur Contrecoeur
 - Efforts sur les pôles de pauvreté
 - o Concertation inter-arrondissements
 - o Accessibilité et transparence à la Ville

Continuité des représentations

- ZIP (Zone d'intervention prioritaire)
 - o Conseil d'administration
 - o Comité consultatif sur les sédiments contaminés du secteur 103
- Suivis industriels, Viabus, Conseil d'arrondissement, Conseil régional en environnement de Montréal...

2004-2007

Participation et présentation aux consultations sur le plan d'urbanisme pan-montréalais

Participations au CRE-Montréal :

- table-ronde sur le Plan d'urbanisme, volet Environnement
- problématique des matières résiduelles de la CMM

Mémoires et participation au BAPE

- projet de raccordement du gazoduc de Trans-Québec et Maritime (TQM)
- prolongement de l'autoroute 25
- projet d'ajouts de réservoirs à la compagnie Canterm
- projet de construction d'un oléoduc Lévis Montréal par Ultramar

Participation au Groupe de recherche sur la santé pulmonaire dans l'Est

Participation aux cafés urbains et aux concertations territoriales sur l'aménagement, la cohabitation industrielle/résidentielle et les mesures d'atténuation du transport urbain

Mémoire sur le Plan de transport de Montréal

Comité de suivi sur la réhabilitation des sédiments contaminés du secteur 103

Continuité de notre participation au Comité mixte municipal industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'Est de Montréal (CMMI) : le volet aménagement y est finalement pris en considération

Participation à l'Alliance pour une gestion des interfaces industrielles/résidentielles responsable (AGIIRR)

Rencontres pour le projet de cokéfaction de Pétro-Canada

Participation au comité de concertation en environnement et urbanisme de Solidarité Mercier-Est, à son comité d'action Contrecoeur et au comité de suivi avec la SHDM